

Rapport d'enquête publique

PROVINCE SUD
DAEM
ARRIVE le 21 DEC. 2021
N° 82714-2020

Relative au projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins, sur le domaine public maritime de la province Sud

OPT / ASN/AXIANS
Etude d'impact pour le câble sous-marin de télécommunication Gondwana 2 – Picot 2
Linéaire de projet implanté sur le DPM de Province Sud

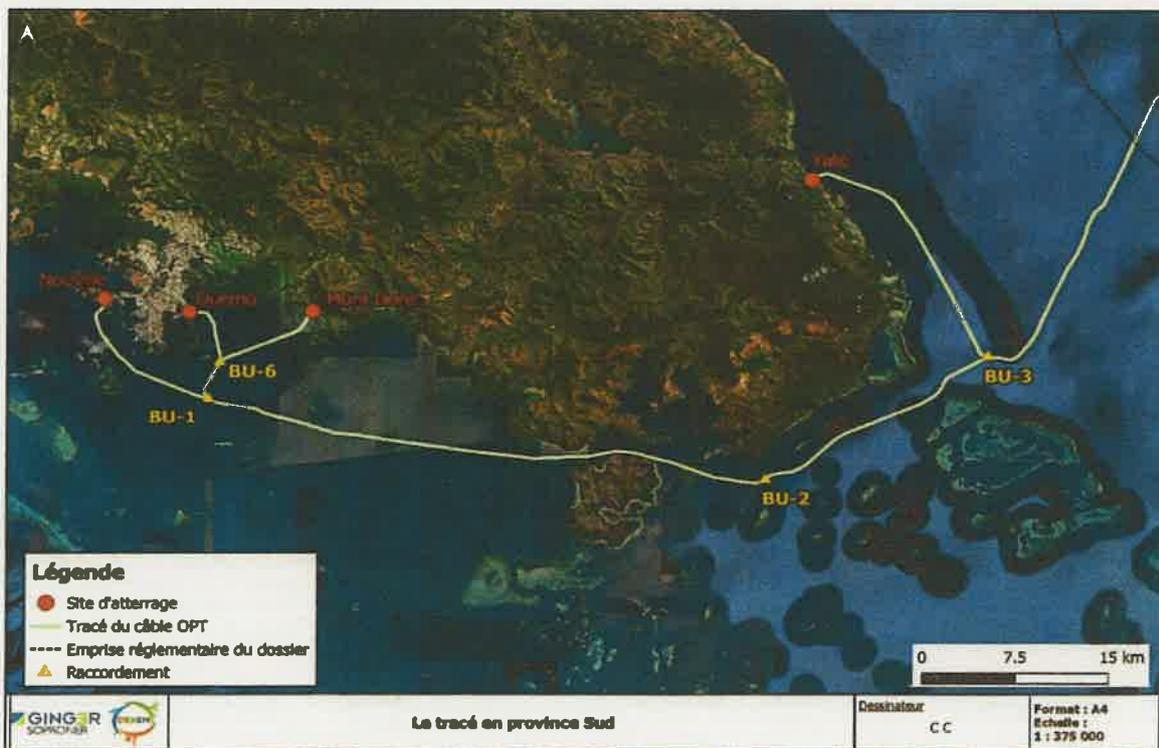


Figure 2 : Localisation du projet en province Sud

15 novembre au 6 décembre 2021 inclus

Sommaire du rapport:

- 1) Contexte de l'enquête** **page 3**
- 2) Procédure administrative**
Ouverture de l'enquête publique
Annonce de l'enquête
Affichage
Voie de presse
Mise à disposition du public, permanences
- 3) Le dossier :** **page 4**
- 4) Déroulement de l'enquête** **page 5**
Prise de connaissance du dossier
Permanences
- 5) Remarques générales de la commissaire enquêtrice**

1) Contexte de l'enquête :

L'Office des postes et télécommunication de Nouvelle Calédonie (OPT-NC) sollicite l'autorisation d'occuper des dépendances du domaine public maritime de la province Sud et a déposé un dossier de demande d'occupation du domaine maritime de la province Sud pour les sites d'atterrages de Nouméa, Mont-Dore et Yaté, des câbles sous-marins du projet de sécurisation de l'internet calédonien Gondwana-2/Picot-2.

Procédure administrative :

Ouverture de l'enquête publique :

Selon les termes de l'article 28 alinéa 2 de la loi de pays modifiée n°2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine maritime de la Nouvelle Calédonie et des provinces, « *tout changement substantiel d'utilisation des zones du domaine public maritime est préalablement soumis à enquête publique.* »

S'inscrivant dans ce cadre, la présente consultation est régie par les dispositions de l'arrêté n° 2002-1569/GNC du 30 mai 2002 relatif aux enquêtes publiques préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages prévues dans la loi du pays citée ci-dessus.

Par arrêté n°2941-2021/ARR/DAEM du 28 octobre 2021, l'enquête publique relative au projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous marins, sur le domaine public maritime de la province Sud est ouverte pour une durée de vingt deux (22) jours, du lundi 15 novembre à 7h30 au lundi 6 décembre 2021 à 15h30. (Publication au journal officiel de Nouvelle Calédonie le 12 novembre 2021- annexe 1)

Madame Dominique Bayol, ancien cadre technique d'administration, diplômée en environnement, aménagement et urbanisme, est nommée en qualité de commissaire enquêtrice. (annexe1).

- **Affichage :**

Avis d'enquête publique affiché par les Maires des communes de :

Mont-Dore le 3 novembre 2021

Nouméa le 3 novembre 2021

Yaté le 3 novembre 2021. (annexe 2)

A la Direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM) et sur le site internet de la province Sud depuis le 28 octobre 2021.

- **Voie de presse**

L'avis a été publié le vendredi 5 et le lundi 15 novembre 2021 dans les Nouvelles Calédoniennes (annexe 3)

- **Radiodiffusion**

Diffusion du communiqué d'enquête publique trois passages par jour à 5h20, 11h20 et 17h20, le jeudi 4 novembre et le lundi 15 novembre 2021 sur NC 1^{er} radio (annexe 4)

Mise à disposition du public, permanences

Un dossier d'enquête complet est mis à la disposition du public, dans les trois mairies concernées, consultable pendant toute la durée de l'enquête aux horaires d'ouverture au public.

Un cahier paraphé par la commissaire enquêtrice est joint au dossier.

L'enquête a une durée de 22 jours du lundi 15 novembre au lundi 6 décembre 2021 inclus.

Pendant cette période la commissaire enquêtrice se tient à la disposition du public, pour recueillir ses observations aux dates et horaires suivants :

- lundi 15 novembre, de 7h30 à 11h30 à la mairie de Nouméa- annexe Ferry, 29 rue Jules Ferry (ouverture) ;
- mercredi 17 novembre, de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30 à la mairie de Yaté-Waho ;
- vendredi 19 novembre, de 12h à 15h à la mairie du Mont-Dore-site principal ;
- mercredi 24 novembre, du 12h à 15h à la mairie de Nouméa annexe Ferry ;
- lundi 6 décembre, de 8h à 12h à la mairie du Mont-Dore-site principal (clôture à 15h30)

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut prendre connaissance du projet :

- dans les mairies du Mont-Dore (site principal), de Nouméa (annexe Ferry) et de Yaté (Waho) aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM), service aménagement et urbanisme (24 route de la Baie des Dames, Nouméa) du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.
- Sur le site internet de la province Sud : <https://www.province-sud.nc/consultations-publiques>.

Le public peut consigner ses observations :

- Sur quatre registres d'enquête, côtés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à disposition dans les lieux précités ;
- Par voie électronique, à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice ;
- Par voie postale.

2) Le dossier comprend:

- une note explicative ;
- une étude d'impact ;
- des plans du projet et les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
- des éléments sur le cadre réglementaire et administratif de l'enquête

3) Déroulement de l'enquête.

Prise de connaissance du dossier :

Le dossier m'a été remis par Fabien Malcles, attaché au bureau urbanisme et littoral de la DAEM.

Après avoir pris connaissance du dossier la commissaire enquêtrice a souhaité rencontrer les bureaux d'étude et le responsable du projet à l'OPT.

Cette réunion a lieu le mardi 2 novembre 2021 dans les locaux de la DAEM.

Des précisions ont été apportées, suite aux interrogations de la commissaire enquêtrice sur les risques et conséquences en cas d'érosion du littoral lié à un cyclone, le câble est fixé dans les zones sensibles pour éviter la dégradation du fond sous marin.

La replantation de palétuviers a été envisagée pour les travaux prévus sur la zone de Ouémo, mais en principe aucun arbre ne devrait être abattu au cours de la phase travaux.

Dans l'étude d'impact il était évoqué la possibilité de présence d'amiante sur les sites de Ouémo et Yaté. En réponse à nos interrogation le bureau d'études a précisé qu'un diagnostic avait été effectué, les deux sites ne présentent pas de zones amentifères, donc pas de risque pendant le période de travaux. Les résultats de ces études nous ont été transmis en réponse à notre demande. Annexe 5

Des précisions ont aussi été apportées par rapport aux travaux prévus de nuit et à l'éventuelle pollution lumineuse engendrée.

Le risque de propagation de la gratte a aussi été évoqué pendant la phase travaux.

A l'issue de cette réunion nous avons pris rendez vous pour visiter les sites du Mont-Dore et de Yaté. A l'occasion de ce déplacement le mercredi 3 novembre les dossiers complets ont été déposés à la mairie du Mont-Dore et de Yaté. Le dossier a ensuite été déposé à la mairie de Nouméa par la commissaire enquêtrice ce même jour.

La commissaire enquêtrice a visité ensuite les deux sites d'atterrage du câble sous-marin –Gondwana 2 sur Nouméa.

Des échantillons des différents câbles ont été fournis par l'OPT pour être présentés lors des permanences.

Permanences :

Une seule personne est venue rencontrer la commissaire enquêtrice lors de sa permanence à la mairie de Yaté le 17 novembre à 15h ; une habitante de la tribu d'Unia lieu dit la Plaine, rencontre actuellement beaucoup de problèmes pour se connecter au réseau mobilis. Elle est obligée de sortir de chez elle et de se rendre au terrain de foot en bord de mer pour pouvoir avoir du réseau. Elle espère qu'à l'occasion de la pose du câble, l'OPT résoudra ce problème.

En dehors des permanences aucune remarque ou interrogation n'a été notée dans les registres, une demande par internet a été envoyée sur le site de la province Sud, il s'agissait d'une personne qui ne comprenait pas l'utilité d'une enquête publique alors que le câble était déjà posé. La commissaire enquêtrice lui a fait une réponse, cette demandeuse a sans doute confondu Gondwana 1 et 2. Aucune sollicitation n'a été enregistrée auprès du secrétariat de la DAEM.

Pièces :

Les communes et la DAEM ont fourni tous les documents nécessaires (les registres d'observations et des certificats d'affichage) (annexe 6).

4) Remarques générales de la commissaire enquêtrice :

Le dossier était bien préparé et l'enquête s'est bien déroulée.

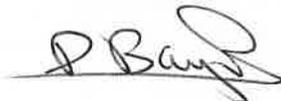
La commissaire enquêtrice a été très bien accueillie dans les différentes mairies pour effectuer les permanences et aussi à la DAEM.

A priori toutes les obligations légales ont bien été remplies.

Les conclusions de la commissaire enquêtrice figurent dans un document séparé.

Fait à Nouméa le 16 décembre 2021

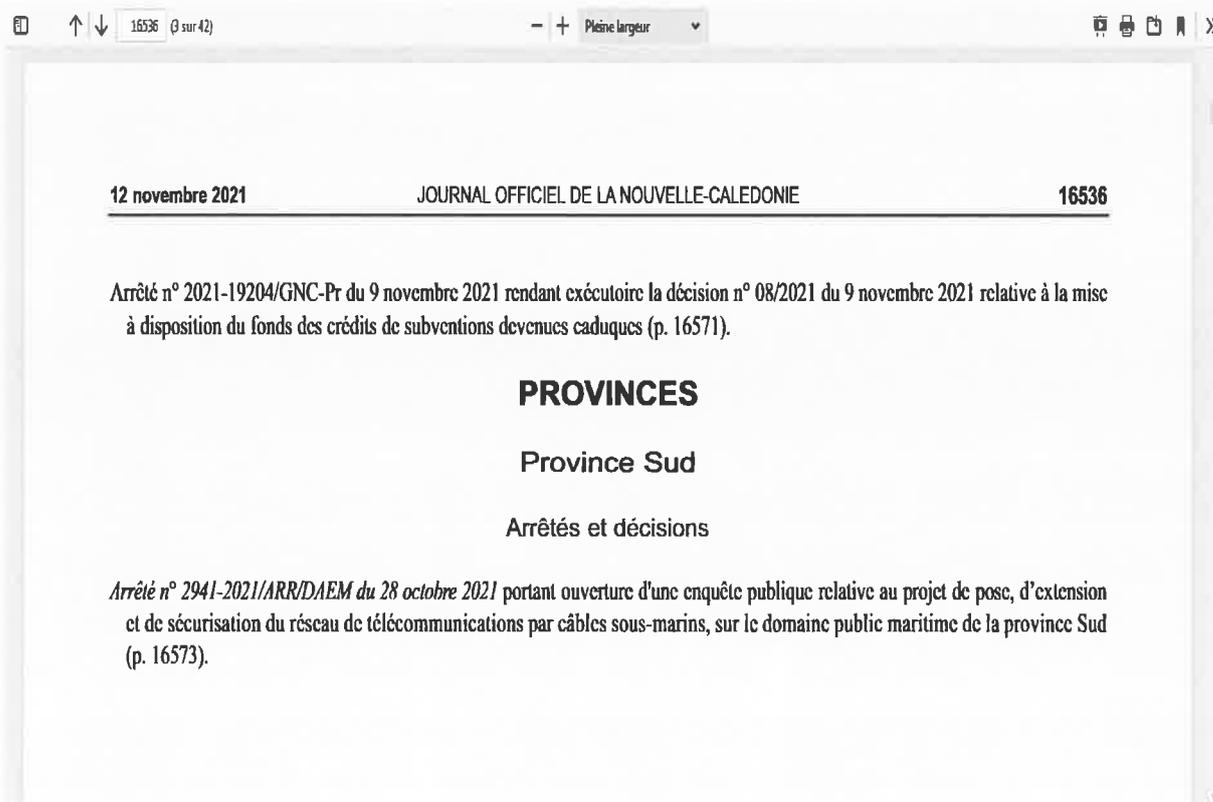
Commissaire enquêtrice



Dominique Bayol

ANNEXES

Annexe 1 : Par arrêté n°2941-2021/ARR/DAEM du 28 octobre 2021, l'enquête publique relative au projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous marins, sur le domaine public maritime de la province Sud est ouverte pour une durée de vingt deux (22) jours, du lundi 15 novembre à 7h30 au lundi 6 décembre 2021 à 15h30. (Publication au journal officiel de Nouvelle Calédonie le 12 novembre 2021).



The image shows a browser window with a document viewer interface. The browser's address bar shows '16536 (3 sur 42)'. The page content includes a header with the date '12 novembre 2021', the title 'JOURNAL OFFICIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE', and the page number '16536'. Below the header, there is a paragraph of text regarding a decision from November 9, 2021. This is followed by a section titled 'PROVINCES' and 'Province Sud', with a sub-section 'Arrêtés et décisions'. The final paragraph describes the opening of a public inquiry on October 28, 2021, concerning the installation and security of a submarine telecommunications network in the South Province.

12 novembre 2021 JOURNAL OFFICIEL DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE 16536

Arrêté n° 2021-19204/GNC-Pr du 9 novembre 2021 rendant exécutoire la décision n° 08/2021 du 9 novembre 2021 relative à la mise à disposition du fonds des crédits de subventions devenues caduques (p. 16571).

PROVINCES

Province Sud

Arrêtés et décisions

Arrêté n° 2941-2021/ARR/DAEM du 28 octobre 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins, sur le domaine public maritime de la province Sud (p. 16573).

PROVINCES

PROVINCE SUD

ARRÊTÉS ET DÉCISIONS

Arrêté n° 2941-2021/ARR/DAEM du 28 octobre 2021 portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins, sur le domaine public maritime de la province Sud

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays modifiée n° 2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ;

Vu la délibération n° 03-2006/APS du 10 janvier 2006 relative à l'indemnisation des commissaires enquêteurs ;

Vu la délibération modifiée n° 103-2020/APS du 17 décembre 2020 relative au budget primitif de la province Sud pour l'exercice 2021 ;

Vu l'arrêté n° 2002-1569/GNC du 30 mai 2002 relatif aux enquêtes publiques préalables à la réalisation d'aménagements ou d'ouvrages prévues dans la loi du pays modifiée n° 2001-017 du 11 janvier 2002 sur le domaine public maritime de la Nouvelle-Calédonie et des provinces ;

Vu l'arrêté n° 443-2021/ARR/DAJI du 25 février 2021 portant délégation de signatures aux agents de la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud ;

Vu la demande de l'office des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) du 30 septembre 2021,

A r r ê t e :

Article 1^{er} : Une enquête publique est ouverte pour une durée de vingt-deux (22) jours, du lundi 15 novembre 7h30 au lundi 6 décembre 2021 à 15h30. Elle porte sur le projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins par l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) sur le domaine public maritime de la province Sud.

Article 2 : Mme Dominique Bayol, ancien cadre d'administration, diplômée en environnement, aménagement et urbanisme, est nommée en qualité de commissaire enquêteur. Mme Dominique Bayol perçoit une indemnité fixée par arrêté de la présidente de l'assemblée de la province Sud à l'issue de l'enquête publique, réglée par la province Sud puis remboursée par l'OPT-NC.

Article 3 : Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- une notice explicative ;

- une étude d'impact ;
- des plans du projet et les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants ;
- des éléments sur le cadre réglementaire et administratif de l'enquête.

Article 4 : Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut prendre connaissance du projet :

- dans les mairies du Mont-Dore (site principal), de Nouméa (annexe Ferry, 29 rue Jules Ferry) et de Yaté (Waho) aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM), service aménagement et urbanisme (24 route de la baie des Dames, Nouméa) du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.
- sur le site internet de la province Sud : <https://www.province-sud.nc/consultations-publiques>.

Le public peut consigner ses observations :

- sur quatre registres d'enquête, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice et mis à disposition dans les lieux précités ;
- par voie électronique, à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice (rubrique « Formulaire de contact » du site Internet de la province Sud accessible à l'adresse <https://www.province-sud.nc/alohaweb>, en indiquant que la demande concerne « Urbanisme, aménagements et foncier ») ;
- par voie postale, à l'attention de Mme la commissaire enquêtrice, à l'adresse de la DAEM, BP L1 - 98849 Nouméa Cedex.

Les observations et propositions du public formulées par voies postale et électronique devront parvenir à la commissaire enquêtrice avant la clôture de l'enquête fixée au lundi 6 décembre 2021 à 12 h 00.

Toute observation émise hors de la période d'enquête définie selon des modalités non prévues par le présent arrêté ne sera pas prise en compte.

Article 5 : La commissaire enquêtrice se tient à la disposition du public, pour recueillir ses observations aux dates et horaires suivants :

- lundi 15 novembre, de 7h30 à 11h30 à la mairie de Nouméa - annexe Ferry, 29 rue Jules Ferry (ouverture) ;
- mercredi 17 novembre, de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30 à la mairie de Yaté - Waho ;

- vendredi 19 novembre, de 12h à 15h à la mairie du Mont-Dore - site principal ;
- le mercredi 24 novembre, de 12h à 15h à la mairie de Nouméa - annexe Ferry ;
- le lundi 6 décembre, de 8h à 12h à la mairie du Mont-Dore -site principal.

En raison de l'épidémie de covid-19, la commissaire enquêtrice ne peut recevoir qu'une personne à la fois.

En cas d'empêchement, les permanences sont assurées à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens (DAEM - site de Nouméa-Ducos, 24 route de la baie des dames) aux dates et horaires indiqués ci-dessus.

A défaut de pouvoir assurer un accueil physique, la commissaire enquêtrice est joignable aux mêmes dates et horaires par téléphone au 20 42 62.

Article 6 : A la clôture de l'enquête, les registres d'enquête sont clos et signés par la commissaire enquêtrice, qui annexe les courriers qui lui sont remis ou adressés, dûment visés par ses soins.

Article 7 : A l'issue de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmet son rapport et ses conclusions motivées à la DAEM, dans un délai réglementaire de quinze (15) jours.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice à la DAEM (site de Ducos, téléphone : 20 42 62), sur le site Internet de la province Sud (<https://www.province-sud.nc/consultations-publiques>) et auprès des communes concernées, dès la réception du document. Le cas échéant, les administrés pourront solliciter une copie auprès de la province Sud

Article 8 : Des avis d'enquête publique, réglés par la province Sud puis remboursés par l'OPT-NC, seront publiés dans la presse écrite locale, radiodiffusés et affichés dans les mairies du Mont-Dore, de Nouméa et de Yaté ainsi qu'à la DAEM.

Article 9 : Le présent arrêté sera transmis à M. le commissaire délégué de la République et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Pour la présidente et par délégation,

*Le directeur adjoint de l'aménagement,
de l'équipement et des moyens*

FRANCK LADRECH

Annexe 2 :



AVIS D'OUVERTURE



D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes du Mont-Dore, de Nouméa et de Yaté – du 15 novembre au 6 décembre 2021

PROJET DE POSE, D'EXTENSION ET DE SECURISATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATIONS PAR CABLES SOUS-MARINS SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME DE LA PROVINCE SUD

Une enquête publique est ouverte pour une durée de vingt-deux (22) jours, du lundi 15 novembre 7h30 au lundi 6 décembre 2021 à 15h30. Elle est relative au projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins par l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) sur le domaine public maritime de la province Sud.

Madame Dominique BAYOL, ancien cadre d'administration, diplômée en environnement, aménagement et urbanisme, est nommée commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice assure des permanences aux dates et horaires suivants :

- à la mairie du Mont-Dore (site principal) le vendredi 19 novembre de 12h à 15h et le lundi 6 décembre 2021 de 8h à 12h ;
- à la mairie de Nouméa (annexe Ferry) le lundi 15 novembre de 7h30 à 11h30 et le mercredi 24 novembre 2021 de 12h à 15h ;
- à la mairie de Yaté (Waho) le mercredi 17 novembre 2021 de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.

En raison de l'épidémie de covid-19, la commissaire enquêtrice ne peut recevoir qu'une personne à la fois.

En cas d'empêchement, les permanences sont assurées à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud (DAEM, site de Nouméa-Ducos) aux dates et horaires indiqués ci-dessus.

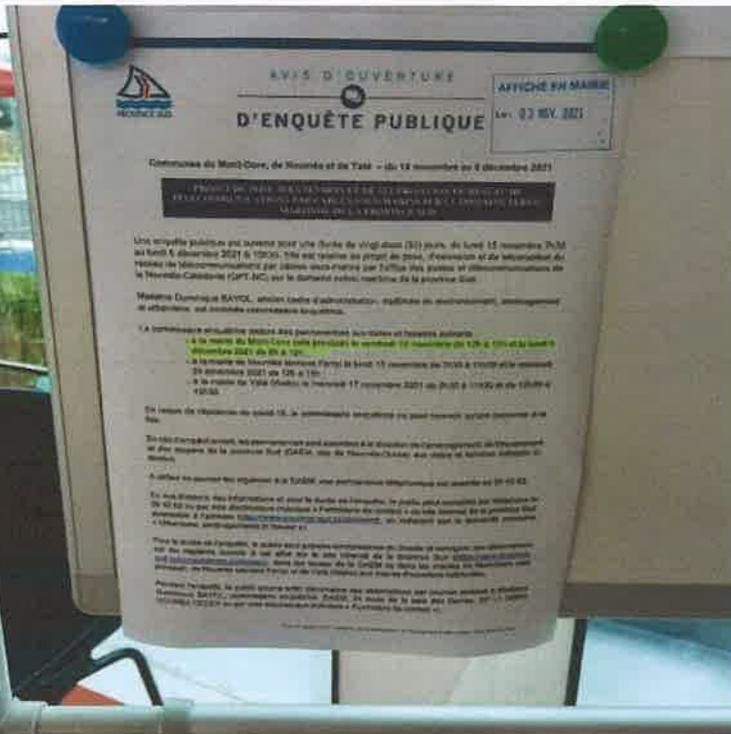
A défaut de pouvoir les organiser à la DAEM, une permanence téléphonique est assurée au 20 42 62.

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le public peut contacter par téléphone le 20 42 62 ou par voie électronique (rubrique « Formulaire de contact » du site Internet de la province Sud accessible à l'adresse <https://www.province-sud.nc/alohaweb>, en indiquant que la demande concerne « Urbanisme, aménagements et foncier »).

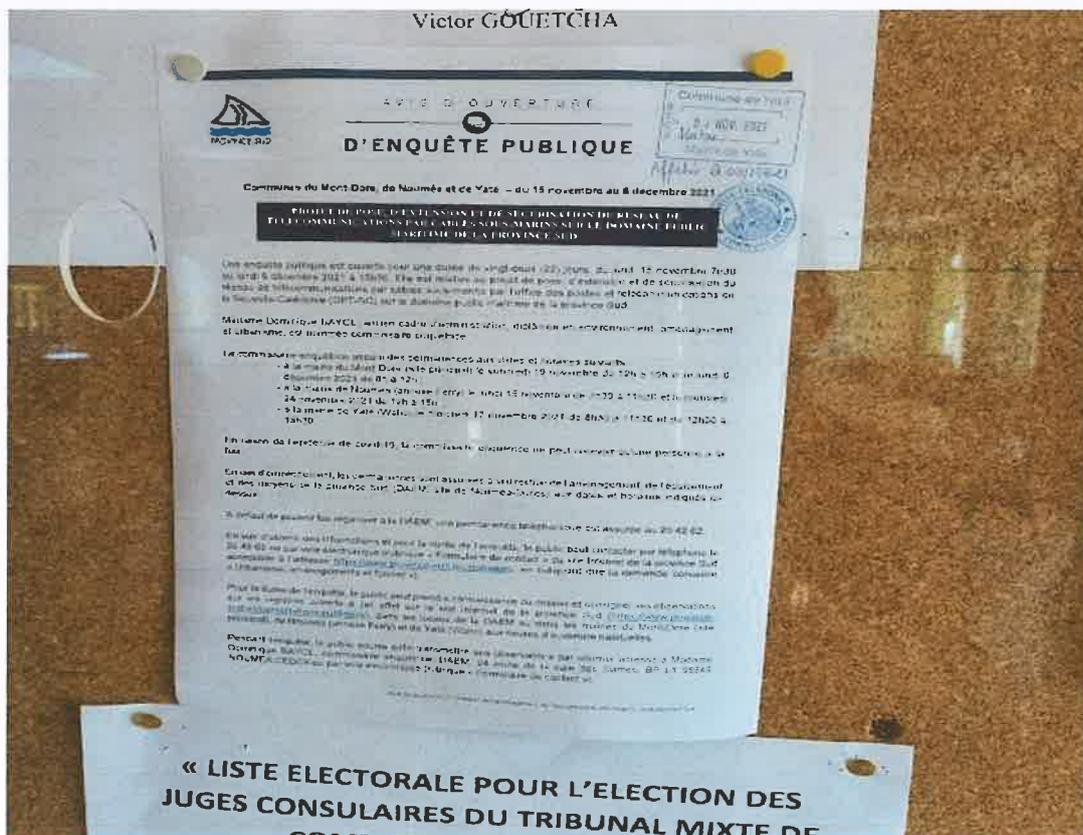
Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet sur le site internet de la province Sud (<https://www.province-sud.nc/consultations-publiques>), dans les locaux de la DAEM ou dans les mairies du Mont-Dore (site principal), de Nouméa (annexe Ferry) et de Yaté (Waho) aux heures d'ouverture habituelles.

Pendant l'enquête, le public pourra enfin transmettre ses observations par courrier adressé à Madame Dominique BAYOL, commissaire enquêtrice, DAEM, 24 route de la baie des Dames, BP L1 98849 NOUMEA CEDEX ou par voie électronique (rubrique « Formulaire de contact »).

Jeudi 28 octobre 2021 - direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud



Affichage mairie du Mont-Dore et de Nouméa



Affichage mairie de Yaté

Enquête publique : Projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins, sur le domaine public maritime de la province Sud.

Annexe 3

Publication: annonces légales dans les Nouvelles Calédoniennes

VENDREDI 5 NOVEMBRE 2021 | 41

Avis administratifs



2189514/11/21RG

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins sur le domaine public maritime de la province Sud

Communes du Mont-Dore, de Nouméa et de Yaté - du 15 novembre au 6 décembre 2021.

Une enquête publique est ouverte pour une durée de vingt-deux (22) jours, du lundi 15 novembre 7h30 au lundi 6 décembre 2021 à 15h30. Elle est relative au projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins par l'office des postes et télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC) sur le domaine public maritime de la province Sud.

Madame Dominique BAYOL, ancien cadre d'administration, diplômée en environnement, aménagement et urbanisme, est nommée commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice assure des permanences aux dates et horaires suivants :

- à la mairie du Mont-Dore (site principal) le vendredi 19 novembre de 12h à 15h et le lundi 6 décembre 2021 de 8h à 12h ;
- à la mairie de Nouméa (annexe Ferry) le lundi 15 novembre de 7h30 à 11h30 et le mercredi 24 novembre 2021 de 12h à 15h ;
- à la mairie de Yaté (Waho) le mercredi 17 novembre 2021 de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30.

En raison de l'épidémie de covid-19, la commissaire enquêtrice ne peut recevoir qu'une personne à la fois.

En cas d'empêchement, les permanences sont assurées à la direction de l'aménagement, de l'équipement et des moyens de la province Sud (DAEM, site de Nouméa-Ducos) aux dates et horaires indiqués ci-dessus.

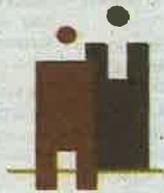
A défaut de pouvoir les organiser à la DAEM, une permanence téléphonique est assurée au 20 42 62.

En vue d'obtenir des informations et pour la durée de l'enquête, le public peut contacter par téléphone le 20 42 62 ou par voie électronique (rubrique « Formulaire de contact » du site Internet de la province Sud accessible à l'adresse <https://www.province-sud.nc/ahowab>, en indiquant que la demande concerne « Urbanisme, aménagements et foncier »).

Pour la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet sur le site Internet de la province Sud (<https://www.province-sud.nc/consultations-publiques>), dans les locaux de la DAEM ou dans les mairies du Mont-Dore (site principal), de Nouméa (annexe Ferry) et de Yaté (Waho) aux heures d'ouverture habituelles.

Pendant l'enquête, le public pourra enfin transmettre ses observations par courrier adressé à Madame Dominique BAYOL, commissaire enquêtrice, DAEM, 24 route de la baie des Dames, BP L1-98849 NOUMEA CEDEX ou par voie électronique (rubrique « Formulaire de contact »).

2189229 5/11/21 T



BOISSERY - DI LUCCIO - VERKEYN Cabinet d'Avocats

Immeuble « BOTTICELLI », Angle rues Alma et Clemenceau 98800 Nouméa - Tél. 27 89 84

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Lot n°174 d'une superficie de 33a 90ca, Lotissement Baronnet - Val Boisé, section Païta, provenant partie du lot 1247 de la section Païta, commune Païta, n°C 637554-7232 et les constructions en cours d'achèvement y édifiées

L'adjudication aura lieu le **LUNDI 29 NOVEMBRE 2021 À 08H00** à l'audience des criées du tribunal de première instance de Nouméa au Palais de Justice dite ville, route du Faubourg-Blanchot (98800)

Mise à prix : 13 000 000 F CFP

avec une baisse de mise à prix à 11 000 000 F CFP en cas de carence d'enchères

En exécution d'une Ordonnance du 10 juin 2021 n°21/877, rendue par Monsieur le Juge au tribunal mixte de commerce de Nouméa, Juge-Commissaire à la liquidation judiciaire de Monsieur Guy UWEAKOVI exerçant à l'emplacement UWELEC, transcrite au Service Chargé de la Publicité Foncière le 19 août 2021, Volume 7832 n°16,

A la requête de la SELARL MARY LAURE GASTAUD, Mandataire Judiciaire à la Liquidation des Entreprises près la Cour d'Appel de Nouméa, au capital de 1 000 000 FCF, immatriculée au RCS sous le numéro B 592 270 dont le siège est à Nouméa

EXTRAIT DE LA MATRICE FONCIÈRE

N° Parcelle NIC	Section Cadastre Lotissement/morcellement	REF / N° d'extrait	N° de lot	Surface
221 AG003 174 637554-7232	PAÏTA LOTISSEMENT BARONNET VAL BOISÉ	A6P / 2576 / 28-07-2013 / 28-06-2013	174	33a 90ca

Annexe 4 :

Annonce radio NC 1ere



Nouvelle Calédonie La 1ère
Rue du Général LECLERC
BP G3 98848 NOUMEA CEDEX
TEL : 00 687 23 99 14

Nouméa le : 02/11/21

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DE
L'EQUIPEMENT ET DES MOYENS

DEVIS

DATE et CRENEAU	NBRE DIFFUSION	P.H.	MONTANT en XPF
Communiqué : Votre mail du 28/10/2021			
Avis d'Ouverture d'Enquête Publique : Projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins sur le domaine public maritime de la Province Sud			
Dates de diffusion :			
Jeudi 4/11/2021 (matin/midi/soir)	3	1 300	3 900
Lundi 15/11/21 (matin/midi/soir)	3	1 300	3 900
TOTAL HT			7 800
TGC : 6 %			468
TOTAL TTC			8 268

La Comptabilité FTV Néele Calédonie

Arrêtée la Pro-forma à la somme de :
Huit mille deux cent soixante huit francs.

RIDET : 984138.001
IBAN : FR76 1223 9000 0131 8381 0100 016

BANQUE DE TAHITI 12239 00001 31838101000 16
BANK IDENTIFICATION CODE (BIC) CEPAPFTP

Annexe 5 : résultats de l'étude sur la présence d'amiante

1 CONCLUSION DU RISQUE AMIANTE ENVIRONNEMENTAL

L'étude bibliographique de la zone et les observations visuelles faites sur site ont permis de déterminer les caractéristiques principales suivantes :

- Géologie du site caractérisée principalement par des formations latéritiques, des formations argileuses et des formations calcaires classées avec un aléa d'une probabilité indéterminable et moyenne selon la carte des aléas en amiante environnementale. Le risque d'observer ponctuellement des filons amiantifères au sein de ces formations est donc possible, avec une faible occurrence.
- Les investigations sur site ont permis de confirmer la géologie du secteur, et de reconnaître superficiellement des recouvrements et des remblais type graveleux issus de l'aménagement des voiries.
- Aucune formation amiantifère n'a été reconnue visuellement et ponctuellement au droit des puits à la pelle réalisés au droit de la zone d'étude, le long des affleurements visibles le long de la voie revêtue et le long de la voie non revêtue.

Annexe 6 : certificats d'affichage

République Française
Liberté | Égalité | Fraternité

Nouvelle-Calédonie
Subdivision administrative sud

Secrétariat Général
Service des Affaires Générales
N° 5221/2021/SG/SAG
Affaire suivie par Lindsay TEPAVA
Tél. 43 70 89 – Fax 43 64 94



Le 06 décembre 2021

BORDEREAU D'ENVOI des pièces adressées
à :

DAEM
BP L1
98849 Nouméa Cédex

DESIGNATION	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>Objet :</u></p> <p>Avis d'ouverture d'enquête publique relatif au projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins par l'Office des Postes et Télécommunications de la Nouvelle-Calédonie (OPT-NC), sur le domaine public maritime de la province Sud.</p> <p>➤ Certificat d'affichage.</p>	1 ex	<u>Transmis pour attribution.</u>
TOTAL DES PIECES.....	1 ex	

le Chef du Service des
Affaires Générales


Eric KEM-SENG



AT
Départ : 16274
**Direction de
l'Administration, du
Juridique et des Moyens**



VILLE DE NOUMEA

Service du Courrier

☎ : (687) 27 31 15 - **Fax** : (687) 28 25 58

Courriel : mairie@ville-noumea.nc

CERTIFICAT D’AFFICHAGE N° 2021/22

Je soussignée, Maire de la ville de Nouméa, certifie que l’avis d’ouverture d’enquête publique relative au projet de pose, d’extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins sur le domaine public maritime de la province Sud a bien fait l’objet d’un affichage aux portes de la Mairie du vendredi 29 octobre au mercredi 08 décembre 2021 inclus.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Nouméa, le 13 DEC. 2021

Le Maire,

Pour le Maire et par délégation
le Secrétaire Général Adjoint

Ludovic LOMBARD



Yaté, le 13/12/2021

PROCES VERBAL D'AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Victor GOUETCHA, maire de la commune de YATE, certifie avoir affiché le 03 Novembre 2021, « L'avis d'ouverture d'enquête publique concernant le projet de pose, d'extension et de sécurisation du réseau de télécommunications par câbles sous-marins sur le domaine public maritime de la province sud ».

L'avis a été affiché pendant la durée de l'enquête du Mardi 03 Novembre au Mardi 07 décembre 2021 à 15 heures 30.

Fait pour valoir ce que de droit.



Le Maire

Victor Djawéri GOUETCHA